

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1898)

Heft: 46

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Drumette

Autor: Desly, Charles

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONELE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

Nous publions en feuilleton dans le numéro de ce jour, un nouveau récit, qui sans doute aura le don d'intéresser nos chers lecteurs.

Les guerres de Bourgogne ET l'Evêché de Bâle

(Suite)

Louis XI, le rusé roi de France, qui depuis longtemps rêvait la ruine du duché de Bourgogne ne pouvait manquer de saisir avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui pour susciter à Charles-le-Téméraire de nouveaux ennemis. Aussi prit-il plaisir à verser de l'huile sur le feu. Il se mit à surveiller toutes les démarches du duc de Bourgogne, surtout ses négociations avec l'Autriche et dès qu'il apprenait ce moindre nouvelle qui fût de nature à alarmer les Confédérés, il s'empressait de la leur communiquer.

Ainsi les liens d'amitié se resserraient entre la Suisse et la France. Au mois d'août 1470, les relations entre Louis XI et les Confédérés étaient devenues très étroites ; un traité de neutralité se conclut entre eux ; les deux états prirent l'engagement, au cas où l'un deux aurait guerre avec la Bourgogne, de ne point secourir cette dernière. Charles eut beau se plaindre auprès des Suisses de l'amitié qu'ils témoignaient à son ennemi ; c'est en vain qu'il essaya de les tranquilliser en leur adressant de bonnes paroles par l'organe de ses ambassadeurs en en leur faisant les propositions les plus engageantes ; il ne parvint même pas à les calmer par l'appât de l'argent qu'il eut soin de faire miroiter sous leurs yeux. Les Suisses s'u-

nirent de plus en plus étroitement à la France.

Le but que Louis XI poursuivait était la conclusion d'une alliance offensive et défensive avec les Suisses dont il voulait se servir pour écraser la Bourgogne. Mais deux grands obstacles s'opposaient primitivement à l'alliance projetée. S'allier à la France équivalait pour la Suisse à une déclaration de guerre à la Bourgogne. Puis les Suisses s'exposaient en cas de guerre, à se mettre à dos l'Autriche, l'alliée de Charles-le-Téméraire. Les agissements de Pierre de Hagenbach en Alsace et la conduite hautaine de son maître préparaient, comme nous l'avons vu, une rupture entre la Suisse et la Bourgogne. L'astucieux Louis XI prit à tâche de brouiller la Bourgogne et l'Autriche et de réconcilier les Confédérés avec cette dernière.

Le traité de St-Omer n'offrait ni à la Bourgogne ni à l'Autriche les avantages que les deux puissances contractantes en avaient espérés. Charles s'était imaginé qu'il trouverait en Sigismond d'Autriche un serviteur, un vassal fidèle. Sigismond, de son côté, avait cru que Charles prendrait en tout la défense de ses intérêts. Le duc de Bourgogne avait ses plans qu'il voulait avant tout réaliser et s'inquiétait fort peu de l'Autriche. Sigismond, lui, se plaignait de ce que le duc de Bourgogne ne tournait pas ses armes contre les Confédérés. Charles affirmait qu'il avait observé toutes les stipulations du traité de St-Omer, tandis que le duc d'Autriche s'apercevait de plus en plus que le duc de Bourgogne ne songeait plus qu'à asseoir définitivement sa domination sur la Haute-Alsace et sur le Brisgau ; il aurait bien voulu racheter les territoires qu'il avait hypothéqués, mais l'argent lui manquait pour cela.

Dans sa détresse, il eut la pensée de recourir au roi de France ; il lui envoya même une ambassade pendant l'été de 1473, pour lui demander de l'argent et appui contre les Confé-

dérés. Louis XI, qui savait pêcher en eau trouble, ne manqua pas d'accueillir favorablement ces ouvertures. Tâchons, se dit-il, d'amener une rupture complète entre l'Autriche et la Bourgogne, puis d'unir les Suisses à l'Autriche et j'aurai donné à mon ennemi deux adversaires sous les forces réunies desquels il devra nécessairement succomber. L'habile calculateur annonça donc à l'archiduc Sigismond qu'il était prêt à lui prêter de l'argent à condition qu'il l'emploierait pour racheter ses états, qu'il renoncerait à son alliance avec le duc de Bourgogne et ferait la paix avec les Suisses.

Charles-le-Téméraire eut vent de ces négociations, se mit en colère contre Sigismond et lui fit des reproches amers. De son côté Louis XI mit en mouvement tous les fils de sa diplomatie pour réconcilier les Suisses et les Autrichiens et pour grouper autour de lui tous ceux qui avaient à se plaindre du duc de Bourgogne.

Vers la fin de mars de 1474, à Constance, Louis XI parvint à établir une entente et à poser les bases d'une paix perpétuelle entre l'Autriche et les Confédérés. Il fut décidé que l'Autriche garantirait aux Suisses la possession de leur territoire, tandis que les Confédérés prendraient la défense de Sigismond en cas de guerre et lui aideraient à recouvrer les états qu'il avait hypothéqués au duc de Bourgogne. Ce ne fut pas un traité d'alliance formel et définitif qui se fit à Constance ; les bases de l'accord fixées, on remit à plus tard la conclusion du traité.

En même temps que l'Autriche et les Suisses parvenaient à s'entendre, les Confédérés et la ligue des villes alsaciennes s'allierent dans le but d'arracher l'Alsace au joug de la Bourgogne. A son tour, Sigismond d'Autriche accéda à ce traité. C'est ainsi qu'un traité d'alliance de dix ans contre la Bourgogne unit les Suisses, l'Autriche,

faite, ils s'en revenaient, les uns comme les autres, vieillir et mourir au pays natal.

Dans cette bonne et pauvre Savoie, dont les mœurs patriarcales auraient dû servir d'exemple, le seigneur était moins un maître qu'un protecteur, un conseiller, parfois même un ami. On le respectait, on lui était dévoué, mais en conservant une sorte d'indépendance et de dignité traditionnelles. Rien de mercenaire ni de servile chez ce peuple honnête et laborieux. C'était librement, c'était par acclamation que, dans l'assemblée nationale dite des Allobroges, il venait de se réunir, il venait de se donner à la France.

Quelques jours après cet acte mémorable, dans la grande salle de ferme de Drumette, toute la famille du métayer, Jacques Guichard, assistait au repas d'adieu, à la bénédiction touchante de Claude, le plus jeune des garçons, le Benjamin, qui, dès l'aube du lendemain partait pour Paris.

Il n'avait guère plus de quinze ans. C'était

Fueilleton du Pays du Dimanche 1

DRUMETTE

PAR

CHARLES DESLY

I

On écrit Drumetaz, mais on prononce Drumette, à la mode savoisiennne.

C'est le nom d'un village gracieusement épargné sur l'orée du mont Nivolet, entre Aix-les-Bains et Chambéry, dans un de ces délicieux vallons intermédiaires qui se dérobent aux regards du voyageur ne s'écartant pas des grandes routes.

Il faut prendre un sentier sous les saules, emjamber le ruisseau, gravir une première colline, puis redescendre à travers bois, à travers champs, vers des prairies plantées d'arbres. Beaucoup d'arbres à fruit, de magnifiques châtaigniers. Toute cette verdure vous laisse entrevoir ça et là des chaumières, des enclos, de rustiques villas ; enfin, sur un mamelon, le fier et charmant manoir de Drumette.

Il a sa légende... une légende moderne, et qui peut-être vous intéressera. Je commence.

II

C'était vers la fin du siècle dernier, en pleine révolution.

Le baron de Drumette, financier de mérite et l'un des directeurs de la compagnie des Indes, habitait Paris, où les gentilshommes savoyards de même que leurs vassaux, allaient parfois chercher fortune. L'ayant faite, ou re-

l'évêque et la ville de Bâle, l'évêque et la ville de Strasbourg, et les villes de Colmar, de Scelestat, Kaiserberg, Mülhouse, Münster, Türcheim, Obernai et Rosheim ainsi que la noblesse de la province.

A Constance, il avait été convenu que les villes de Strasbourg, de Bâle, de Colmar, de Scelestat et les autres villes impériales d'Alsace se cotiseraient pour fournir à l'archiduc Sigismond l'argent qui lui était nécessaire pour rembourser le duc de Bourgogne. Les 80 000 florins qu'il fallait se trouvèrent et la somme fut déposée à l'hôtel de la monnaie de Bâle. Aussitôt Sigismond avisa par un héraut le duc de Bourgogne du projet qu'il avait de s'acquitter de sa dette et de son désir de rentrer en possession de ses états. Cette déclaration se fit le 6 avril 1474. Charles-le-Téméraire répondit par un refus et Hagenbach, irrité de la conduite des villes d'Alsace, redoubla ses vexations et traita avec plus de brutalité encore les peuples soumis à sa domination.

Sigismond ayant offert de rembourser la somme pour laquelle l'Alsace avait été hypothéquée, les Alsaciens se dirent qu'ils n'étaient plus liés par le serment de fidélité fait au duc de Bourgogne et qu'ils n'avaient plus d'ordres à recevoir que de leur ancien maître, l'archiduc d'Autriche. La ville d'Ensisheim fut la première à refuser obéissance à Hagenbach. Aussitôt celui-ci, à la tête de quelques troupes, marcha contre la cité rebelle, dans le dessein de la châtier. Il voulut la prendre par escalade le jour de Pâques. Mais une sentinelle s'aperçut à temps du coup qui était en train de s'accomplir, les bourgeois coururent aux armes, tuèrent vingt soldats qui avaient déjà pénétré dans la ville et mirent le reste en fuite.

Revenu à Brisach, Hagenbach voulut frapper cette ville qui, elle aussi, se montrait recalitrante, et égorgier ses principaux bourgeois. Il fit sortir de la ville un grand nombre d'ouvriers en leur ordonnant d'aller travailler à un fossé voisin. Il y avait dans la place 800 Vallons et 200 Allemands dont il voulait se servir pour exécuter son dessein. Mais le capitaine des Allemands eut connaissance du projet de Hagenbach, le fit connaître aux bourgeois et avec eux complota la perte du Tyrant. « J'irai, leur dit-il, lui demander la paie de mes soldats ; je m'attends à un refus ; je m'attends même à être menacé de prison ; il ne m'intimidera pas, et dès que je serai hors de son hôtel, je ferai battre le tambour ; tenez-vous prêts à prendre les armes à ce signal ; il s'agit de contenir cette bête féroce, prête à tremper ses mains dans votre sang. » Il n'en fallait pas davanta-

le type accompli du jeune Savoien, alerte et fort, candide et doux. La perfection de ses traits, la fraîcheur de son teint, ses beaux yeux bleus, lui donnaient l'air d'une fillette.

Frères et sœurs, oncles et tantes lui prodiguerent encouragements et recommandations. La mère l'embrassait et pleurait. Elle en vint à murmurer tout bas :

— Il est si jeune !... et Paris si loin !...

— Bah ! fit le père, j'avais son âge, et nos ainés aussi, quand nous avons fait le grand voyage ! Est-ce que nous en sommes pas revenus, et chacun avec un magot bravement amassé là-bas !... Claude fera de même, et même avec plus de chance de réussite. Notre digne curé ne l'avait-il pas en affection ; ne lui a-t-il pas appris, non seulement à lire, écrire et compter, mais encore un tas de choses au-dessus de son état ?... C'est presque un savant, notre Claude !... N'aura-t-il pas enfin l'appui de notre seigneur, qui est son parrain, et qui l'attend...

— Sans oublier, ajouta quelqu'un, sans oublier notre bonne demoiselle Emiliane, la fille de M. le baron, et, qui plus est, la marraine de Claude...

ge pour animer un peuple déjà prêt à se révolter. Aux premiers sons du tambour, tous les bourgeois se présentèrent en armes sur la place. Hagenbach accourut pour mettre un terme au tumulte, mais il fut arrêté, tandis que les 800 Vallons sur lesquels il aurait dû pouvoir compter, l'abandonnèrent et sortirent de Brisach. Enchantés de cette retraite si opportune, les bourgeois de Brisach leur envoyèrent tous leurs bagages. Quant à Hagenbach, on le mit aux fers et pour lui faire son procès, l'on n'attendit plus que les ordres de Sigismond. L'archiduc arriva à Brisach le 4 mai et l'on fit une information préliminaire où déposèrent un grand nombre de témoins. Les charges, dit-on, étaient accablantes et le peuple demandait que Hagenbach fut mis à mort immédiatement. Mais l'archiduc voulut que le procès fut fait en règle et qu'un tribunal fut légalement constitué, puis il laissa à Hermann d'Eppingen, qu'il nomma landvogt ou bailli d'Alsace, le soin de termjnner cette grave affaire. Pour juger Hagenbach, on constitua un tribunal composé de 27 juges pris surtout dans les villes d'Alsace. Strasbourg, Bâle, Scelestat, Colmar, Kentzien, Fribourg, Neubourg, Soleure et Berne déléguèrent chacune deux juges : la ville de Brisach en fournit huit, et Thomas Schut, prévôt d'Ensisheim, fut le président du jury.

(A suivre)

J. JECKER
curé de Moutier

Le remords

NOUVELLE

L'œil était dans la tombe, et regardait Caïn.
(Victor Hugo)

Les habitants du paisible hameau de Crépy-sur-Tain étaient consternés. Par groupe de quatre ou cinq ils couraient vers l'extrémité de Crépy, grossissant d'autant le nombre toujours croissant des stationnaires auprès de la maison du père Lodève, assassiné la dernière nuit.

Pauvre père Lodève, à quoi lui ont servi ses écus tout de même !... Quelque failli gars tenté par son argent n'aura pas hésité à le furer... car le vol, évidemment, est bien le mobile du crime. Oui, mais qui a tué ? Voilà la question.

Les notables de l'endroit délibéraient devant le cadavre froid et tout sanglant de ses nombreuses et profondes blessures. On dépêcha vite quelqu'un au chef-lieu de canton, et les gendarmes arrivèrent. Peu d'heures après

— Et sa propre sœur Claudine, renchérit un autre, Claudine qu'ils ont emmenée là-bas avec eux, et qui veillera sur son frère...

— Je sais... je sais bien !... objecta cependant la mère ! mais Claudine nous avait écrit, et de la part de ses maîtres, qu'il fallait retarder jusqu'à nouvel ordre le départ de Claude, vu que le séjour de Paris devenait périlleux pour les honnêtes gens... Il y a plus de trois mois de cela... Depuis lors, pas de nouvelles !... Nous vivons si retirés dans notre montagne, qu'on n'y sait rien de rien... Si quelque danger...

— Pour un enfant !... interrompit son mari, pour un paysan !... La malchance, s'il y en a, n'est à craindre que pour les gens de noblesse ou de fortune. D'ailleurs, il ne partira pas seul... Toute une bande de jeunes gars du voisinage s'entendent avec lui... C'est l'occasion qui m'a décidé... Elle ne se représentera pas de sitôt !... Voudrais-tu qu'on puisse dire, alors que les autres n'hésitent pas, que notre fils a peur ? Non, femme, non, tu ne le voudrais point.

(La suite prochainement)

le Parquet « saisi de l'affaire, fut sur les lieux » suivant la très noble expression de style de reporter. La gendarmerie, le procureur de la République, eurent beau agir et faire agir, le coupable ne fut pas découvert ; on n'eut même pas de soupçons fondés sur une seule personne, le père Lodève n'ayant ni cohéritiers ni ennemis connus. Le médecin, dans son rapport, conclut à un assassinat avec fourche de fer et instrument contondant.

C'est... tout ce qu'on put savoir sur cette affaire ; et à mesure que pourrissaient dans le cercueil les chairs maigres du vieillard, s'en allait de l'esprit des habitants de Crépy le souvenir de l'effroi causé dans le pays par la nouvelle du crime ; et ce souvenir même aurait complètement disparu, si un poète du cru n'avait rimé l'assassinat du père Lodève en des couplets sur l'air de la complainte de Fualdés.

Tirée à quelques milliers d'exemplaires qui se distribuaient encore aux foires et préveils de la région un an après le crime, la chanson devint vite populaire.

Il me souvient encore de la grande affiche représentant tous les épisodes de ce drame sanglant — quatre ou cinq tableaux sur la même toile que le vent balançait — cependant qu'avec sa baguette explicative, le chanteur-auteur disait lui-même, dans la foire, au peuple accouru, chaque couplet vers par vers, ne s'arrêtant que pour distribuer son œuvre contre dix centimes.

Elle commençait ainsi :

« Accourez tous, gens de la ville
Et de la campagne aussi. »

Il y avait un couplet pour raconter comment l'assassin avait opéré ; l'auteur s'y était inspiré du rapport du médecin.

« L'assassin au domicile
Du père Lodève entra :
Bousculé, il le frappa,
Lui déclama si tranquille,
Avec une fourche de fer,
Frappant à tort et à travers. »

Et le dernier couplet était celui-ci, d'une féroce naïveté :

« Ah ! si la justice humaine
N'a pas suivi son cours,
Espérons qu'en un temps court,
L'assassin sera lui-même
Par un autre assassiné :
Quiconque a tué sera tué. »

Un an durant, cette complainte se chanta partout où il y avait fête ou foire ; l'heureux auteur, un pauvre savetier, gagna même près de mille francs à la vente de son élucubration. Pour un peu, laissant là son cuir, il se serait mis dans la littérature.

Bientôt, aux « veillées » du soir, dans chaque maison, se chanta — comme nouveauté — l'assassinat du père Lodève ; puis, lorsque la stupéfaction fut passée, on put l'entendre cette complainte, criée à tue-tête par les petits-enfants revenant de l'école, ou dans les champs par les bouviers, aussi bien à la moisson qu'au labour.

* * *

L'assassin du père Lodève, que personne n'avait soupçonné, était un domestique d'une ferme voisine, Jacques Bonnaudet, qui passait pour un garçon travailleur et rangé, plutôt que de caractère.

On avait dit devant lui que le bonhomme Lodève était riche, qu'il gardait de l'argent chez lui ; l'appât seul de la forte somme avait rendu Bonnaudet assassin. Rampant, tremblant de peur, il s'était introduit la nuit dans la demeure du vieillard. À coups de fourche, dans un accès de furie il avait tué, puis — le crime accompli — sans même savoir pourquoi il était venu, sans songer à chercher cet argent qui l'avait rendu misérable, il partit épouvanté, se coucha sans bruit, et fut assez adroit, les jours qui suivirent, pour empêcher qu'on ne le soupçonnât.